



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **troisième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026, tenue le jeudi 12 février 2026, à 12 h 30, à la salle D-R200 du pavillon Athanase-David, 1430, rue Saint-Denis.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026 tenue le 18 septembre 2025
4. Informations
 - 4.1 Informations du Comité exécutif
 - 4.2 Informations des autres comités
5. Délais raisonnables pour la transmission de documents aux membres des comités institutionnels
6. Sièges de professeurs, professeurs à titre de membre votant au Conseil d'administration de la Fondation de l'UQAM
7. Appui aux professeurs, professeurs de l'Université Laurentienne en grève depuis le 19 janvier dernier
8. Divers
9. Dépôt de documents
 - D. 1 Liste des dons et appuis du SPUQ 2025-2026
 - D. 2 Liste des griefs en cours
 - D. 3 État des désignations du SPUQ aux comités institutionnels

Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Bahar Majzadeh
	Danse	
	École de design	Philippe Lupien Louise Pelletier
	École supérieure de théâtre	Antoine Laprise
	Études littéraires	Catherine Cyr
	Histoire de l'art	Carla Francisco
Communication	Musique	Vincent Laurin-Pratte
	Comm. sociale et publique	Vincent Fournier Saaz Taher
	École de langues École des médias	Monica Soto Philippe-Antoine Lupien
Science politique et droit	Science politique Sciences juridiques	Marie Carpentier
Sciences	Chimie	Livain Breau
	Informatique	
	Mathématiques	Sabrina Héroux David Guillemette
	Sciences biologiques	Éric Lucas
	Sciences de l'activité physique	Mariève Blanchet David St-Pierre
	Sc. de la Terre et de l'atm.	Patrick Grenier Magali Rizza
Sciences de l'éducation	Didactique	Chantal Breault
	Didactique des langues	Eleonora Acerra Rachael Lindberg
		Catherine Maynard
	Éduc. et form. spécialisées	Isabelle Atkins Audrey Dahl
		Vitor Mathias
	Éducation et pédagogie	Mathilde Cambron-Goulet
Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologies de l'information	Frédéric Quesnel

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca

Sc. humaines	Études urbaines et touristiques	Nicolas Lavoie
	Finance	Ahmad Al-Haji
		Olfa Hamza
	Management	Ali Azouz
	Marketing	Raoul Graf
		François Marticotte
		Julien Troiville
	Organisation et ress. humaines	Martin Chadoin
		Patrick Groulx
		Julie Rijpens
	Sciences comptables	Laure Célérier
		Benoit Jarige
		Marie-Josée Ledoux
	Sciences économiques	Marlon Seror
	Stratégie, responsabilité sociale	Robert Desmarteau
	et environnementale	Nicolas Merveille
	Géographie	
	Histoire	Geneviève Dorais
		Isobel Plowrighth
		Julia Poyet
	Linguistique	Lefteris Paparounas
	Philosophie	
	Psychologie	Jean-Philippe Gagné
	Sciences des religions	Isaac Olivier
	Sexologie	Nesrine Bessaïh
	Sociologie	Leila Celis
		Frédéric Parent
	Travail social	

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Geneviève Hervieux
	1 ^{re} vice-présidente	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-président	Frédéric Fournier
	3 ^e vice-président	
	4 ^e vice-présidente	Audrey Gonin
	Trésorier	Matthieu Dufour
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin
Représentantes, représentants de faculté		
	Arts	
	Communication	
	Science politique et droit	Rémi Bachand
	Sciences	
	Sciences de l'éducation	Virginie Thériault
	Sciences de la gestion	Jean-Pierre Gueyie
	Sciences humaines	

Faculté	Département	Nom
Arts	Histoire de l'art	Christina Contandriopoulos Ève Lamoureux
Communication	École de langues	Juliane Bertrand
Éducation	Didactique des langues	Véronique Fortier
Gestion	Management Organisation et ress. hum. Sciences comptables	Guy Cucumel Natalie Stake-Doucet Saidatou Dicko Robert Robillard

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Leila Celis, Frédéric Quesnel, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participant·e·s à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026 tenue le 18 septembre 2025
 - 3.2 Procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026 tenue le 16 janvier 2026
4. Informations
 - 4.1 Informations du Comité exécutif
 - 4.2 Informations des autres comités
5. Proposition visant à modifier la composition du Conseil d'administration de la Fondation de l'UQAM pour y intégrer une personne professeure de l'UQAM
6. Appui aux professeures, professeurs de l'Université Laurentienne en grève depuis le 19 janvier dernier
7. Divers
8. Dépôt de documents
 - D.1 Liste des dons et appuis du SPUQ 2025-2026
 - D.2 Liste des griefs en cours
 - D.3 État des désignations du SPUQ aux comités institutionnels
 - D.4 Résolutions départementales*

Sur proposition d'Eleonora Acerra, appuyée par Benoit Jarige, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026 tenue le 18 septembre 2025

Sur proposition de Benoit Jarige, appuyée par Vincent Fournier, le procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026, tenue le 18 septembre 2025, est adopté sans modification.

3.2 Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026 tenue le 16 janvier 2026

Sur proposition de Julien Troiville, appuyée par Vincent Fournier, le procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026, tenue le 16 janvier 2026, est adopté sans modification.

4. Informations

4.1 Informations du Comité exécutif

Programme de l'expérience québécoise

La présidente mentionne la grande mobilisation de la société civile à la suite de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Ainsi, le 29 janvier dernier, le SPUQ et la CSN ont organisé une conférence de presse à laquelle ont pris part deux collègues uqamiens qui ont témoigné de leur expérience. Le contenu de la conférence a d'ailleurs été repris dans les médias. Elle remercie ces collègues ainsi que les quelque vingt-cinq professeur·e·s venus écouter cette conférence sur place, au Salon des profs. Elle souligne que, pour une rare fois, syndicats et patronat sont du même avis sur cette question; le ministre seul s'entête à maintenir son programme du PSTQ (Programme de sélection des travailleurs qualifiés), qui

remplace le PEQ. Plusieurs groupes ont lancé un appel à la mobilisation qui a donné lieu à plusieurs grandes manifestations samedi dernier simultanément dans huit villes de la province. La présidente ajoute que le SPUQ collabore avec la Fédération des professeures et professeurs d'université (FQPPU), et notamment avec sa présidente, Madeleine Pastinelli, qui a demandé à s'entretenir avec la ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron : si la chose s'avère possible, la présidente l'accompagnera. Enfin, même s'il importe de maintenir la pression sur le gouvernement, on soupçonne que l'issue de la course à la chefferie de la CAQ aura une incidence dans ce dossier : les deux personnes candidates à ce poste ont fait état, sur la question du PEQ, de positions différentes de celle du ministre Roberge.

Projets de loi problématiques

La présidente fait état de projets de loi mis en branle par le gouvernement du Québec ayant engendré des contestations chez des groupes de société civile et qui inquiètent également le SPUQ. Le projet de loi n° 1, Loi sur la constitution du Québec, interpelle à plusieurs égards, et le ministre Jolin-Barrette mène actuellement des audiences publiques. Il reste de profonds désaccords auprès de nombreuses communautés, dont les Premières Nations. La présidente attire l'attention sur l'article 29 de ce projet de loi : cet article introduirait le droit à l'avortement dans la future constitution. Cependant, selon plusieurs expert·e·s de la question et organismes de défense des droits des femmes, plutôt que de renforcer ce droit, comme le prétend le ministre, cette introduction l'affaiblirait en le rendant vulnérable à sa contestation par voie judiciaire. La présidente évoque les nombreuses pétitions qui circulent et permettent de prendre position sur le projet de loi, et informe le Conseil qu'elle-même alimente une page Facebook avec des informations autour de ce projet et de sa contestation.

Le projet de loi n° 9, du ministre Roberge, vise quant à lui à renforcer la laïcité de l'État. Il est reçu avec beaucoup de craintes dans le milieu universitaire, puisqu'on le perçoit comme une tentative d'ingérence et une atteinte à l'autonomie universitaire. Encore une fois, sur ce dossier, le SPUQ entend agir de concert avec la FQPPU (conseil fédéral la semaine prochaine). Des audiences parlementaires sont en cours et un mémoire a été déposé par la FQPPU (disponible sur leur site Web). Le problème que le projet de loi affirme vouloir corriger n'existe pas dans les universités; on considère au contraire que les universités gèrent adéquatement les questions de diversité religieuse. Toutefois, à l'UQAM, le projet de loi donne lieu à plusieurs questionnements de différentes facultés (particulières sciences et éducation) où plusieurs étudiantes portent le voile. Le mémoire de la FQPPU affirme fermement la capacité des universités à traiter de ces questions. C'est une menace indirecte aux politiques EDI. On craint un recul en cette matière et on craint pour l'autonomie universitaire. Elle appelle à la mobilisation, propose aux membres d'interpeller les collègues, si possible, malgré la charge de travail.

Faculté des sciences de la santé

La présidente rappelle les deux enjeux majeurs défendus par le SPUQ relativement au projet de création de la Faculté des sciences de la santé (FSS) : le respect du fonctionnement des instances de l'institution et l'absence de financement gouvernemental attendu pour remplir cette « coquille vide ». Il y a deux jours, la ministre Biron et le gouvernement de la CAQ attiraient l'attention sur une grande annonce à venir concernant les infrastructures en enseignement supérieur. On a espéré un financement pour l'UQAM, mais il s'agissait finalement d'une annonce concernant l'École Polytechnique. La présidente rappelle la confirmation de la part du recteur de la constitution de deux départements pour cette Faculté. Il demeure que ces départements n'ont pas encore de contenu : les programmes sont en cours d'élaboration, tout comme les lettres d'entente permettant à des membres actuels du corps professoral de poursuivre leurs activités à la FSS, alors que le Conseil d'administration de l'UQAM vient à peine d'autoriser la régularisation du poste de professeure invitée et l'octroi d'un deuxième poste au futur département des sciences infirmières. Un projet de règlement institutionnel, censé faciliter la mise en place technique de la Faculté (départements, directions de départements et de programmes, et tout ce qui s'en suit, conseil académique, doyen·ne, sur un horizon de plusieurs années), sera soumis la semaine prochaine à la Commission des études.

Fiches de cours

Des collègues nous ont interpellés récemment concernant les catégories attribuées au cours (magistral, atelier, cours techniques ou stages professionnels ou d'enseignement). Ces catégories ont été élaborées afin de rendre compte des particularités pédagogiques et techniques propres à chaque cours. La convention collective prévoit que les départements doivent se pencher annuellement sur le

nombre maximal d'étudiant·e·s dans les cours en fonction de leur catégorie. À la catégorie de cours est par conséquent associé un nombre maximal de personnes étudiantes inscrites, pensé pour permettre et favoriser les apprentissages et l'enseignement. La présidente rappelle également qu'historiquement, l'UQAM a privilégié un mode d'enseignement de proximité, ce que reflète la convention collective par la moyenne cible institutionnelle qui y est inscrite (clause 10.32).

Or, certains collègues ressentent maintenant des pressions pour augmenter les moyennes dans les cours afin de respecter la répartition prévue dans l'enveloppe de charges. Des réflexions sont actuellement menées pour réviser cette enveloppe. Entretemps, on nous a rapporté qu'un département fonctionnait en confondant les catégories de cours des fiches de cours, afin de permettre un nombre plus important de personnes étudiantes par cours. La présidente demande si cette situation est arrivée dans d'autres départements, et le cas échéant, d'en aviser les commissaires facultaires à la Sous-commission des ressources.

Activités

La présidente invite le Conseil à assister à la deuxième occurrence de la lecture-performance de Christian Lapointe.

Elle mentionne aussi qu'on a répondu à la demande du retour du Couscous : un repas est prévu le jeudi 26 mars (inscription sur Grenadine).

Enfin, en cette période olympique, elle évoque l'idée de se rassembler pour encourager les équipes sportives de l'UQAM.

4.2 Informations des autres comités

Conseil central du Montréal du métropolitain de la CSN (CCMM-CSN)

Geneviève Dorais, déléguée du SPUQ au CCMM-CSN, prend la parole. Le CCMM-CSN est à concevoir un plan d'action pour dénoncer le contexte de transformations législatives - considérées comme antisyndicales et liberticides - amenées par l'actuel gouvernement. Plusieurs groupes alliés des milieux syndicaux et communautaires s'inquiètent de ces transformations. Le CCMM-CSN se mobilise pour répondre aux besoins de la population et souhaite s'allier au milieu communautaire pour identifier les actions permettant de renforcer la mobilisation des membres et de la société civile. Geneviève Dorais invite le Conseil à rester à l'affût des informations et à participer aux actions à venir dont, peut-être, une grève sociale (crescendo jusqu'au 1^{er} mai).

Sous-commission des ressources

Mathilde Cambron-Goulet, représentante des professeur·e·s de la Faculté des sciences de l'éducation à la Sous-commission des ressources (SCR), rappelle la consultation sur la révision des principes, objectifs et modalités de la répartition des postes. Elle mentionne que le document des *Principes, objectifs et modalités de répartition des postes pour 2027-2028* a été adopté à la SCR et rappelle qu'un nouveau calendrier accompagne cette adoption. Par conséquent, le dépôt des demandes de postes devra être fait le 11 mai prochain. Elle explique que cette date a été retenue parce qu'il s'agissait de la possibilité la plus lointaine avant la date butoir du 1^{er} juin, où s'effectuent les changements de directions.

Tournée des assemblées départementales

La présidente rappelle la tournée des assemblées départementales menée par les personnes conseillères du Comité exécutif du SPUQ, Ève Lamoureux et Julien Troiville, et mentionne que les inscriptions sont encore possibles.

Révisions de politiques institutionnelles

Geneviève Hervieux mentionne que le comité institutionnel de la politique n° 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement » procède à la révision de la politique. Les enjeux sont importants, car on tente d'élargir son champ d'action en y ajoutant plusieurs éléments qui transforment et dépassent le mandat initial du Bureau du respect des personnes (anciennement BIPH). La présidente invite les membres à faire part de leur réflexion aux personnes professeures représentant le SPUQ au comité institutionnel de la P42. La révision de la politique nécessite une consultation de la communauté uqamienne. Les autres syndicats sont de cet avis.

Le travail de révision de la politique n° 28 « Politique sur les relations interethniques » s'achève. Les changements n'ont pas été annoncés à l'exception du changement de nom de la politique. La vice-rectrice à la Vie académique décidera si la nouvelle mouture sera soumise à la consultation de la communauté uqamienne.

Sièges de professeur·e·s à des comités institutionnels.

On cherche une personne professeure pour représenter le syndicat au Comité de la politique n° 17 « Politique sur l'éducation inclusive », c'est également le cas pour la politique n° 44 « Politique d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap ».

Invitation midi-14 h

La conférence-débat *Les métiers universitaires : quand la souffrance se dit* se tiendra prochainement avec Michèle Bergadaà. L'invitation et le formulaire d'inscription seront envoyés prochainement.

5. Proposition visant à modifier la composition du Conseil d'administration de la Fondation de l'UQAM pour y intégrer une personne professeure de l'UQAM

La présidente rappelle la présentation, au dernier Conseil syndical, du professeur Alain Adrien Grenier, du Département d'études urbaines et touristiques, sur le fonds d'aide aux étudiants en situation précaire pour favoriser la poursuite des études. Cet appel nous a menés à nous pencher plus attentivement sur le fonctionnement de la Fondation, puisque plusieurs collègues et le SPUQ lui-même, par ses bourses étudiantes, participent à son financement. Il y a eu aussi dernièrement des changements dans la composition du Conseil d'administration de la fondation avec la fin de certains mandats, dont celui du directeur général, Jean-François Champagne, remplacé par Simon Prévost, qui, juste avant, siégeait à titre de président du CA de l'UQAM. On constate que le CA de la Fondation est composé de membres anciens ou actuels de la haute direction de l'UQAM, mais d'aucune personne représentant le corps professoral. Il semble important de demander une modification à la composition du conseil d'administration de la Fondation pour y inclure une personne professeure.

26CS815 PROPOSITION VISANT À MODIFIER LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DE L'UQAM POUR Y INTÉGRER UNE PERSONNE PROFESSEURE DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU le travail indispensable que réalise la Fondation de l'UQAM et la relation intime qui lie les objectifs de la Fondation et la réalisation de la mission de l'Université;
- [2] ATTENDU que la mission de la Fondation est de « recueillir des dons afin de contribuer à la vitalité de la formation, de la recherche et de la création à l'UQAM et de favoriser l'accessibilité aux études universitaires par l'offre de bourses aux étudiantes et étudiants »;
- [3] ATTENDU que le Conseil d'administration de la Fondation de l'UQAM ne compte parmi ses sept membres aucune personne professeure de l'UQAM;
- [4] ATTENDU que la mise en œuvre de la mission de la Fondation, sous le contrôle de son Conseil d'administration, serait servie utilement par la perspective des personnes professeures, qui sont essentielles à la vitalité de la formation et de la recherche, ainsi qu'à l'accomplissement de la mission d'accessibilité de l'UQAM;
- [5] ATTENDU que les personnes professeures de l'UQAM sont représentées très largement dans la liste des personnes et institutions donatrices de la Fondation, notamment par des programmes de bourses créés par des personnes professeures;
- [6] ATTENDU que les personnes professeures contribuent de façon importante au travail de la Fondation en participant au processus d'évaluation dans les programmes de la Fondation pour le financement des études et de la recherche;
- [7] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- [8] REMERCIE la Fondation de l'UQAM, au travers de son personnel et de sa direction, pour sa contribution à l'accomplissement de la mission de l'UQAM et en particulier ses efforts pour appuyer les personnes étudiantes dans leur parcours en contexte de désinvestissement public dans les universités et de précarité économique croissante de la population étudiante;
- [9] REMERCIE les membres du syndicat pour leur appui très large au travail de la Fondation et au financement des programmes de bourses et d'appui institutionnel qu'elle administre, et en particulier aux programmes de bourses étudiantes financées par les fonds du syndicat;
- [10] PROPOSE au recteur de l'Université, Stéphane Pallage, qu'il saisisse le plus tôt possible le Conseil d'administration de la Fondation de l'UQAM de la question d'une modification de sa composition en vue de l'intégration d'une personne professeure comme membre avec droit de vote;
- [11] SUGGÈRE que le Conseil d'administration soit saisi plus largement de la question de la représentation de la communauté uqamienne en son sein, et en particulier de la représentation des personnes étudiantes, qui sont les premières bénéficiaires de l'action de la Fondation;
- [12] INVITE les membres à continuer à apporter leur soutien au travail de la Fondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Appui aux professeures, professeurs de l'Université Laurentienne en grève depuis le 19 janvier dernier

La présidente annonce qu'entre l'adoption de cette résolution en Conseil exécutif et sa proposition en Conseil syndical aujourd'hui, une entente de principe est intervenue (dimanche) dans ce conflit. Elle estime toutefois que la résolution demeure pertinente en le démontrant à l'aide de quelques passages d'une correspondance avec le président de l'Association des professeures et des professeurs de l'Université Laurentienne (APPUL). D'abord, la motion de soutien a été très favorablement reçue auprès des grévistes qui ont dû investir les lignes de piquetage durant trois semaines dans le froid de janvier. La convention signée s'échelonne de 2025 à 2028 avec quelques gains : 4,25 % d'augmentation salariale et bonis. La déception demeure cependant quant à leur relation avec la direction de l'Université et le gouvernement ontarien. Elle rappelle les sacrifices auxquels ils ont dû consentir après que leur institution ait été placée sous la protection de la loi sur la faillite afin d'en assurer la survie : perte de 2 % sur cinq ans (2020-2025) sur les échelles salariales; perte de deux années d'ancienneté et de quinze jours de salaire, ce qui a globalement fait reculer de façon importante leurs conditions de travail par rapport à celles des collègues d'autres universités. Ainsi, les professeures, professeurs espéraient que cette convention parviendrait à les rétablir. Mais un sentiment amer demeure face au manque de transparence du gouvernement de l'Ontario qui a imposé les limites de la négociation. Un vote de défiance à l'égard de la haute direction de l'Université et du Conseil des gouverneurs sera soumis prochainement à leurs membres. Le lien de confiance est brisé : le gouvernement est perçu comme ayant agi comme un « fantôme » tirant les ficelles à la table de négociation. L'entente de principe a été adoptée à 74 %. C'est pourquoi la présidente suggère de poursuivre l'adoption du soutien monétaire à ce syndicat.

26CS816 APPUI AUX PROFESSEURES, PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE EN GRÈVE DEPUIS LE 19 JANVIER 2026

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU que l'Association des professeures et des professeurs de l'Université Laurentienne (APPUL) a déposé un avis officiel de négociation de sa convention collective le 4 février 2025;
- [2] ATTENDU que la convention collective de l'APPUL est arrivée à échéance le 30 juin 2025;

- [3] ATTENDU qu'en novembre dernier, en raison d'un blocage à la table de négociation, les membres de l'APPUL se sont dotés à 98 % d'un mandat de grève;
- [4] ATTENDU que les rencontres de conciliation n'ont pas permis de faire avancer la négociation de la convention collective, l'APPUL a déclenché une grève illimitée le 19 janvier 2026;
- [5] ATTENDU l'importance historique de l'Université Laurentienne pour le nord de l'Ontario en tant qu'institution publique, bilingue et au service des communautés francophone, anglophone et autochtone de la région;
- [6] ATTENDU qu'en 2021, l'APPUL a consenti à d'énormes sacrifices, dont plusieurs pertes d'emplois, le démantèlement du régime de retraite, des reculs salariaux (coupure de 5 % en 2020-2021, gel en 2021-2022, et augmentation de 1 % de 2022-2023 à 2024-2025; perte de 2 années d'ancienneté et de 15 jours payables sur 3 ans), une augmentation de la charge de travail pour maintenir vivante cette institution universitaire publique tout au long du processus d'insolvabilité de l'Université Laurentienne;
- [7] ATTENDU que l'APPUL a appelé le Conseil des gouverneurs de l'Université à conclure une entente équitable pour rétablir et améliorer les conditions de travail mises à mal par le processus de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), et à négocier de bonne foi;
- [8] ATTENDU la politique des dons et appuis du SPUQ;
- [9] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- [10] ASSURE les collègues de l'APPUL de son entière solidarité;
- [11] DONNE son appui aux professeures, professeurs de l'Université Laurentienne;
- [12] INVITE le Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne à agir rapidement afin de dénouer l'impasse dans les négociations;
- [13] DEMANDE au Conseil syndical d'octroyer un don de 2 500 \$ à l'APPUL en raison du déclenchement de la grève le 19 janvier dernier;
- [14] INVITE les autres syndicats de professeures, professeurs d'universités québécoises et la FQPPU à donner leur appui financier aux collègues de l'APPUL en grève depuis 19 janvier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 13 h 46.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 12 février 2026)

1. Projet d'ordre du jour
2. Projet du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026 tenue le 18 septembre 2025
3. Projet du procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026 tenue le 16 janvier 2026
4. SPUQ, projet de résolution : « Proposition visant à modifier la composition du Conseil d'administration de la Fondation de l'UQAM pour y intégrer une personne professeure de l'UQAM »
5. SPUQ, projet de résolution : « Appui aux professeures, professeurs de l'Université Laurentienne en grève depuis le 19 janvier 2026 »
6. Document déposé D-1 : « État des dons et appuis pour l'année financière 2025-2026 »
7. Document déposé D-2 : « Nombre et type de griefs en cours »
8. Document déposé D-3 : « État des désignations du SPUQ aux comités institutionnels »